

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 42 (2015)
Heft: 4

Rubrik: news.admin.ch

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vote électronique: le long processus de numérisation des droits politiques

Depuis plus de dix ans, la Confédération et les cantons encouragent l'introduction du vote électronique. Plusieurs étapes importantes ont été franchies, mais le chemin à parcourir pour parvenir à la numérisation complète des droits politiques est encore long et présente un certain nombre de défis. Ceux-ci ne pourront être relevés qu'en concertation avec tous les acteurs impliqués.

Le projet d'introduction du vote électronique a franchi une nouvelle étape importante lors du scrutin fédéral du 8 mars 2015, avec l'utilisation inédite de systèmes de deuxième génération. Les systèmes de première génération ont été dotés de fonctions de vérification individuelle, permettant aux votants de vérifier que leur voix a été correctement transmise et de détecter d'éventuelles manipulations opérées sur leur appareil ou sur internet.

La première utilisation de ces nouveaux systèmes n'était pas la seule innovation du scrutin de mars dernier. En effet, le canton de Glaris proposait pour la première fois le vote électronique à ses électeurs suisses de l'étranger. En outre, le canton de Zurich a repris ses essais de vote électronique. Il les avait suspendus en 2011.

Grâce à l'instauration du vote électronique dans les deux cantons susmentionnés, près de nouveaux 100 000 des 142 000 électeurs suisses de l'étranger enregistrés dans tout le pays ont pu profiter de ce canal de vote alternatif. La Confédération et les cantons ont ainsi atteint l'objectif qu'ils s'étaient fixé en 2011, à savoir permettre à la majorité des électeurs suisses de l'étranger de voter par voie électronique d'ici aux élections de 2015.

La sécurité est le défi majeur

Dans le domaine des droits politiques, les nouvelles technologies sont utilisées avec prudence. Pour la Confédération et les cantons, la sécurité est le défi majeur posé par la numérisation des droits politiques. C'est pourquoi l'instauration du vote électronique privilégie la sécurité à la vitesse.

En Suisse, les autorités compétentes peuvent compter sur la confiance de la population envers les élections et les votations. Pour autant, ce contexte favorable ne doit pas être considéré comme acquis. Les nouvelles technologies doivent être les instruments de la démocratie directe prête à faire face aux défis du futur. Il convient donc de

prendre en compte les besoins d'une société toujours plus mobile. Parallèlement les nouvelles technologies ne doivent pas altérer la crédibilité des institutions, ni le bon fonctionnement de la démocratie.

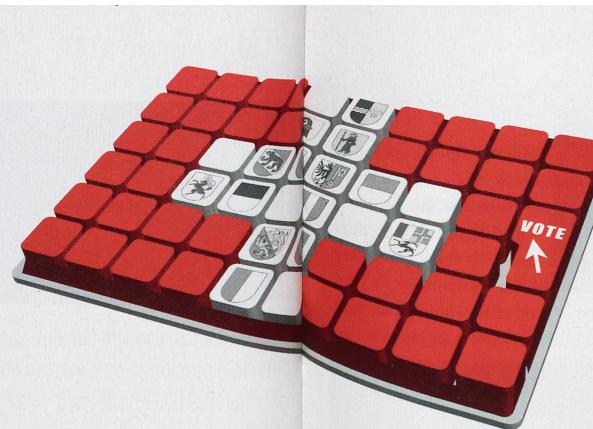
Dans ce contexte, le Conseil fédéral a établi, en 2013, une stratégie visant à étendre le vote électronique. Les cantons ne pourront demander un relèvement des limites actuelles au Conseil fédéral que lorsqu'ils auront mis en œuvre des nouvelles exigences de sécurité encore plus élevées.

Les opinions sont partagées

Ces dernières années, l'introduction du troisième canal de vote complémentaire a franchi des étapes décisives. Les avis sont toutefois profondément partagés sur ce sujet. Si certains souhaitent que le projet de vote électronique devrait avancer encore plus rapidement, d'autres estiment que celui-ci met la démocratie en danger et exigent sa suspension immédiate.

Le débat sur le vote électronique n'occupe pas uniquement la sphère publique et médiatique, il mobilise également les responsables politiques. Rien que pendant la session du printemps 2015 des Chambres fédérales, trois interventions parlementaires ont été déposées à ce sujet. Deux questions ont été soumises: une par Maximilian Reimann (UDC) et une par Carlo Sommaruga (PS). Une initiative parlementaire a été déposée par Lukas Reimann (UDC) toujours lors de la session de printemps. Christophe Darbellay (PDC) a présenté une motion pendant la session extraordinaire de mai. Enfin, Christian Levrat (PS) a transmis une interpellation pendant la session d'été.

Les débats montrent que le projet de numérisation des droits politiques touche à des aspects essentiels de la vie en collectivité: la démocratie et la conception des instruments qui la caractérisent. Les préoccupations au sujet de la numérisation des droits politiques doivent être prises au sérieux et le dialogue avec les sceptiques et les opposants au projet doit être encouragé. Seule une collaboration ouverte et constructive avec toutes les parties concernées pourra créer le climat de confiance nécessaire pour faire avancer la numérisation des droits po-



Nouvelle brochure de la Chancellerie fédérale sur le vote électronique

La Chancellerie fédérale a publié une nouvelle brochure sur le projet de vote électronique. Cette publication porte principalement sur la stratégie adoptée par le Conseil fédéral pour introduire et développer le canal de vote électronique. La phase d'essai 2006 – 2012 fait l'objet d'une évaluation, tandis que les nouvelles exigences de sécurité sont expliquées dans le détail. Le document présente aussi brièvement le projet et expose l'état de la mise en œuvre dans les différents cantons. Les objectifs et les principales étapes y sont également abordés. La nouvelle brochure de la Chancellerie fédérale sur le projet de vote électronique existe en allemand, en français et en italien. Elle peut être téléchargée sur le site internet de la Chancellerie fédérale.



Remarques

Pour ne manquer aucune communication («Revue Suisse», newsletter de votre représentation, etc.), annoncez à votre représentation suisse votre e-mail et numéro de téléphone mobile ainsi que tout changement et inscrivez-vous sur www.swissabroad.ch

Vous pouvez à tout moment lire et imprimer le numéro actuel de la «Revue Suisse» ainsi que les numéros précédents sur www.revue.ch. La «Revue Suisse» (ou la «Gazzetta Svizzera» en Italie) est envoyée gratuitement en version imprimée ou par voie électronique (e-mail et application iPad/Android) à tous les foyers de Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une ambassade ou d'un consulat général.

Initiatives populaires

Les initiatives populaires suivantes ont été lancées avant la clôture de la rédaction (expiration du délai pour la récolte des signatures entre parenthèses).

- «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)» (21.10.2016)
- «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement» (21.10.2016)

La liste des initiatives populaires actuelles est disponible sur www.bk.admin.ch > Actualités > Élections et votations > Initiatives en suspens.

HELPLINE DFAE

Tél. en Suisse: 0800 24-7-365
Tél. à l'étranger: +41 800 24-7-365
E-Mail: helpline@eda.admin.ch
Skype: helpline-edaa

Conseils aux voyageurs

www.dfae.admin.ch/voyages
Helpline DFAE +41 (0)800 24-7-365
www.twitter.com/travel_edadfae

itineris

Inscription en ligne pour les Suisses voyageant à l'étranger
www.dfae.admin.ch/itineris



Départ réfléchi.
Voyage réussi.

L'appli est disponible gratuitement pour iOS et Android

Responsable des pages d'informations officielles du DFAE:
Peter Zimmerli, Relations avec les Suisses de l'étranger
Bundesgasse 32, 3003 Berne, Suisse
Téléphone: +41 800 24-7-365
www.dfae.admin.ch, mail: helpline@eda.admin.ch